

CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITES
IMPLIQUANT DES INTERVENANTS EXTERIEURS

entre :

*La collectivité territoriale, représentée par : _____

*La personne morale, représentée par : _____

et

*L'Inspecteur d'Académie de la Marne : _____

*L'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de : _____

*Le Directeur de l'Ecole : _____

Il a été convenu ce qui suit :

ART.1 : définition de l'activité concernée : _____

ART.2 : rappel des orientations pédagogiques du projet d'école : _____

ART.3 : conditions d'organisation et de concertation préalables à l'activité :

ART.4 : rôle des intervenants extérieurs : _____

ART.5 : conditions de sécurité : _____

ART.6 : durée de la convention (tacite reconduction ou préavis de 3 mois)

Pour la collectivité territoriale

L'Inspecteur d'Académie,

Pour la personne morale,

L'Inspecteur de l'Education
Nationale
Circonscription de :

Le Directeur de l'école

* remplir la mention utile